

**FRONT
POUR
L'ÉCOLE**

Aurélie est PE, échelon 7, son traitement brut mensuel (hors primes et indemnités) est de 2 579,54 €

Si elle se casse la jambe pendant le week-end (30 jours d'arrêt, non reconnu comme accident de travail) :

Aujourd'hui, elle perd **1 jour de carence**, soit environ 86€ de moins sur sa paye.

Si le PLF est voté en l'état, elle perdra **3 jours de carence (258€)** puis sera payée à **90% de son traitement brut** les 27 jours suivants (- 8,6€ par jour suivant).

Elle perdra environ 490,20€

#PourUneSanteSansCarence

